Envoyé en préfecture le 01/12/2025
Reçu en préfecture le 01/12/2025
Publié le
ID : 056-215602590-20251125-D2025_011_14-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25/11/2025

Date de la convocation : 18/11/2025
Date d'affichage : 18/11/2025

Secrétaire de séance : Carole GARCIA

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq novembre à vingt heures, le conseil municipal de la commune de la Trinité Surzur, convoqué le dix-huit novembre 2025 s'est réuni, salle du Conseil Municipal en Mairie, sous la présidence de Monsieur Vincent ROSSI, Maire et Président de séance.

NOMS - Prénoms	Présents	Absents excusés	Pouvoirs à	NOMS - Prénoms	Présents	Absents excusés	Pouvoirs à
ROSSI Vincent	X			GALUDEC Christophe	X		
BAYON Michel	X			JAVERI Christine	X		
BERTHY Vincent	X			LANOËS Maëlys		Excusée	
BERTON Jean-Michel	X			LE BRECH Cyrille	X		
BROYON Christine	X			LE QUINIO Henri		Absent	
CADORET Sandrine		X départ 20H30		LUDGER Karine		Excusée	
EON Arnaud	X			ROLLAND Julie	X		
EON VANNIER Carole	X arrivée à 20H24			SANOU Myriam		Absente	
GALLAIS Jean-Luc	X			*Non pourvu*			
GARCIA Carole	X						

TOTAL MEMBRES	Présents	Pouvoirs	Votants
18	13	0	13

D2025-11-14 - LOCATION DE SALLE ANNUELLE – Réduction de participation financière pour l'occupation annuelle d'une salle à titre exceptionnel

Vu la délibération n° 2025-09-02 du 16 septembre 2025

Par un courrier du 16 juin 2025, puis une relance le 04 septembre 2025 Monsieur Laurent MUAU, professeur de musique de Cordes et vents, utilisant les salles municipales, a informé la Mairie qu'il comptait partir à la retraite à la fin de l'année scolaire 2025-2026 et qu'en cohérence avec cet objectif, il avait commencé à diminuer son activité dès la rentrée 2025. Cette diminution d'activité se traduit par une moindre utilisation des salles. Or, depuis 2024, les activités à but lucratif employant un salarié se voient appliquer une participation financière annuelle pour participer aux frais de fonctionnement de la salle polyvalente.
Au vu de sa baisse d'activité, Monsieur Laurent MUAU demande au Conseil municipal la possibilité de diminuer exceptionnellement cette participation financière annuelle fixée à 200€ par an afin qu'elle soit plus proportionnée à son niveau d'activité.

Au vu du contexte particulier, il est proposé d'appliquer à titre exceptionnel une baisse de cotisation annuelle de 30%, soit une cotisation de 140€ au lieu de 200€

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident de :

-APPROUVER cette réduction exceptionnelle de participation financière annuelle passant de 200€ à 140€ annuels pour l'activité d'enseignement de musique de Monsieur Laurent MUAU.

Voté par : 11 voix Pour, 2 voix Contre
Fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Le Secrétaire de séance
Carole GARCIA

Le Maire,
Vincent ROSSI

MAIRIE DE LA TRINITE-SURZUR (MORBIHAN)